

Lettre de Jean Paulhan à Julien Lanoë, 1932-11-09

Auteur : Paulhan, Jean (1884-1968)

Transcription

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Citer cette page

Paulhan, Jean (1884-1968), Lettre de Jean Paulhan à Julien Lanoë, 1932-11-09, 1932-11-09.

Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle).

Site *HyperPaulhan*

Consulté le 12/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Paulhan/items/show/14902>

Information sur la lettre

Date 1932-11-09

Destinataire Lanoë, Julien (1904-1983)

Langue Français

Informations sur l'édition numérique

Mentions légales

- Fiche : Société des Lecteurs de Jean Paulhan ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Lettre : Ayants-droit de Jean Paulhan

Éditeur Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle)

Notice créée par [Équipe HyperPaulhan](#) Notice créée le 09/04/2021 Dernière modification le 28/11/2025

Librairie Gallimard
ÉDITIONS DE LA NOUVELLE REVUE FRANÇAISE

Société Anonyme au Capital de 3.450.000 francs

5, RUE SEBASTIEN-BOTTIN (VII^e)
(ANCIENNEMENT : 43, RUE DE BEAUNE)



Ch. Postal : 169.33 - Adr. Tél. : ENEREPENE - PARIS
TÉLÉPHONE : LITTRÉ 13-27 ET 04-31

le 9 Novembre 1952

R. C. Seine n° 35.807

Cher ami,

Merci. J'envoie votre note à Paillart, et
j'attends impatiemment les Loups.

Comme j'aimerais recevoir de vous des notes
régulières! Je suis tout à fait heureux d'avoir
celles-ci (bien qu'elle me semble d'ailleurs
injuste ou du moins dangereuse. N'inistez-vous
pas un peu trop sur la part "ingrate" ou "regret-
table" de l'œuvre, trop peu sur ce qu'elle con-
tient, je crois, de fort et de neuf).

votre ami

Jean Paulhan.

Quand vous viendrez à Paris, prévenez-
moi, je vous pris, quelques jours à
l'avance. Il faudrait tâcher de vous
voir, mieux qu'il n'est possible de le
faire à la NRF.